Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260703-202620-DE

DECISION DU MAIRE 2026/20
ACQUISITION D'UNE CUISINE SALLE MILLE CLUB

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant le projet d'installer une cuisine dans la salle du mille-club ;

Vu les devis reçus en mairie ;

DECIDE

Article 1 : de retenir le devis de la société BUT, 203 Boulevard de Laval,35500 VITRE dans le cadre de l'acquisition d'une cuisine dans la salle du mille-club pour un montant de mille six cent euros HT (1 600€) soit mille neuf cent vingt euros TTC (1 920.00€)

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 96 « Acquisition matériel et mobilier divers » article 2188.

Fait à Chatillon-en-Vendelais,
Le 03/07/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)